

Article 43 du Règlement

Que le gouvernement canadien invoque les dispositions de l'article 92, alinéa 10, paragraphe C de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et déclare le secteur pétrolier comme étant à l'avantage général du Canada permettant ainsi au gouvernement fédéral de prendre des dispositions à l'avantage de tous les Canadiens.

Mme le Président: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Traduction]

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

ON DEMANDE LA SUPPRESSION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité.

Étant donné qu'à l'occasion de son dernier congrès, la Canadian Association of Oilwell Drilling Contractors a récité une litanie de statistiques négatives découlant du Programme énergétique national, y compris la perte de 131 plates-formes de forage valant 1.2 milliard de dollars qui ont quitté ou vont quitter le Canada, ce qui représentera une perte d'activité économique de 2 milliards de dollars, je propose, appuyé par le député d'Edmonton-Est (M. Yurko):

Que la Chambre invite instamment le gouvernement libéral à cesser de se servir du programme énergétique national comme écran de fumée pour dissimuler ses objectifs politiques et à le laisser tomber dans l'intérêt de l'unité canadienne.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Oui.

* * *

L'ÉNERGIE

LA DIVULGATION DES MESURES FISCALES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Len Gustafson (Assiniboia): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que les politiques pétrolière et gazière du gouvernement, et surtout la récente acquisition de la société Petrofina, alourdiront le fardeau fiscal de tous les Canadiens et pas seulement des consommateurs de pétrole et de gaz, je propose, appuyé par le député de Red Deer (M. Towers):

Qu'à l'avenir, avant de mettre les Canadiens davantage à contribution, M. Lalonde et M. Trudeau divulguent leurs intentions au Parlement en toute

honnêteté avant de décider de percevoir des taxes énergétiques, au lieu d'imposer celles-ci d'une façon détournée.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1410)

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

LA RENÉGOCIATION AVEC L'ALBERTA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire extrêmement urgente. L'entêtement et la rigidité du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) à la table des négociations a entraîné une réduction des quantités de pétrole brut de l'Alberta livrées aux provinces de l'Est. Puisque la taxe que le gouvernement fédéral songe à décréter ajoutera au prix de détail de l'essence et ne servira qu'à subventionner l'accroissement des importations de pétrole brut, ce qui accentuera l'exode des capitaux canadiens, je propose, avec l'appui du député de Bow River (M. Taylor):

Que la Chambre enjoigne au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de mettre immédiatement fin à cette ridicule impasse en faisant à l'Alberta une nouvelle proposition de sorte que les capitaux canadiens restent au Canada et servent à mettre en valeur nos vastes ressources énergétiques et que le pays puisse ainsi réaliser son autarcie énergétique d'ici 1990.

Mme le Président: La Chambre consent-elle unanimement à débattre cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉNERGIE

LA RÉDUCTION DE LA PRODUCTION DE PÉTROLE PAR L'ALBERTA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Maurice Harquail (Restigouche): Madame le Président, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente et regrettable. Étant donné que le premier ministre de l'Alberta a mis à exécution sa menace de réduire la production pétrolière, et qu'ainsi des millions de Canadiens se trouvent privés de leurs ressources naturelles, je propose, appuyé par le député de Madawaska-Victoria (M. Corbin):

Que la Chambre condamne la décision répréhensible du gouvernement albertain qui a montré qu'une région du pays avait en quelque sorte le pouvoir de rançonner toute la nation.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.